



Congés payés, arrêt maladie et heures supplémentaires

L'impact des arrêts du 10 septembre dans vos pratiques RH !

18 novembre 2025, de 9h00 à 12h00

En matière de congés payés, la Cour de cassation poursuit son alignement sur le droit européen. Depuis les arrêts du 10 septembre dernier, un arrêt maladie survenant durant les congés payés ouvre droit au report de ces derniers, et les jours de congés doivent dorénavant être pris en compte dans le seuil de déclenchement des heures supplémentaires. Des décisions qui obligent les employeurs à revoir leurs pratiques sans tarder. Comment doivent-ils procéder et quelles sont les précautions à prendre ?

Pour répondre aux nombreuses questions pratiques que ces nouvelles règles soulèvent, Liaisons sociales propose un rendez-vous de décryptage technique avec ses meilleurs experts.

Le nouveau droit à report des congés payés en cas de maladie

Dans quelles situations le salarié bénéficie-t-il d'un report de ses congés ?

- De quel report bénéficie le salarié qui n'aura pas pu prendre ses congés en raison d'une maladie ou d'un accident ? Les rappels des règles issues de la Loi du 22 avril 2024
- Quid du report des congés d'un salarié malade pendant ses vacances ? Les apports des arrêts du 10 septembre 2025. Que se passe-t-il si le salarié est à l'étranger ?

Dans quelles conditions le report s'effectue-t-il ?

- Le report est-il automatique ? Le salarié doit-il en faire la demande ? Quelles obligations pour l'employeur ? L'employeur peut-il exiger des justificatifs spécifiques ? Quel est le point de départ du délai de report ? L'entreprise peut-elle prévoir par accord collectif une durée de report plus courte ou plus longue ? Quels impacts sur la paye ?

La règle de report est-elle rétroactive ?

- La rétroactivité possible jusqu'au 1^{er} décembre 2009, fixée par la Loi du 22 avril 2024, s'applique-t-elle également ? Quel quota de nombre de jours par an ?

Les pratiques RH et les outils de suivi des absences doivent-ils être actualisés ?

- Les conséquences financières du passage d'une situation de congé payé à celle d'un arrêt maladie. Politique des congés payés, provision du passif social supplémentaire, mise en place des nouvelles procédures de report de congés, révision du paramétrage des logiciels de paie et l'ensembles des outils de suivi des absences.

Comment éviter les risques de contentieux ?

Questions/Réponses avec la salle



Congés payés et décompte des heures supplémentaires – Les nouvelles règles !

Les jours de congés sont désormais pris en compte dans **le calcul du seuil de déclenchement des heures supplémentaires**.

- Qui sont les salariés concernés ? Faut-il limiter cette solution au comptage hebdomadaire ? Les salariés des autres régimes (forfait jours, modulation, etc.) sont-ils concernés ? Vise-t-elle que les **semaines partiellement travaillées** en raison de congés payés ?
- Cette nouvelle règle doit-elle s'appliquer pour les situations passées ? Des régularisations
- Comment **paramétrer** les logiciels de paie pour intégrer les congés dans le **déclenchement des heures supplémentaires** sans créer de double comptabilisation ?
- Quel est l'impact financier de ce nouveau décompte ?
- Comment éviter le contentieux ? Que peuvent demander les salariés ? Faut-il revoir les procédures internes de déclaration et de comptabilisation des heures supplémentaires ? Mise à jour des accords collectifs ou usages non-conformes.
- Qu'en est-il des heures complémentaires des salariés à temps partiel ?

Questions/Réponses avec la salle

Etude de cas pratiques

Cas pratiques :

VOS CAS PARTICULIERS > Réponses de nos experts

La matinée est animée par, **Aude COURMONT**
Rédactrice en chef de Liaisons sociales quotidien

Avec l'intervention de :

Grégory CHASTAGNOL, Avocat associé, FACTORHY Avocats ; **Damien CHENU** Maître de conférences à l'Université d'Orléans. Avocat chez Barthélémy Avocats ;

Vous êtes concernés :

- Directeurs et responsables RH
- Responsable paie
- Directeurs juridiques, Juristes d'entreprise
- Dirigeants, Chefs d'entreprise ou d'établissements
- Experts-comptables
- Avocats
- Représentants du personnel

Objectifs :

- . Décrypter le nouveau droit à report des congés payés en cas d'arrêt maladie
 - Rattacher cette analyse à vos pratiques RH
 - Appréhender les nouveautés en matière de décompte des heures supplémentaires

PRE REQUIS :

Disposer d'une connaissance juridique générale en droit social